

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 22 MARS 2023

L'An Deux Mille Vingt-Deux, le mercredi vingt-deux mars à dix-neuf heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Henri MONTELLANICO.

Étaient présents : Henri MONTELLANICO, Josiane CHABERT, Patrick FIORINI, Martine GAUTHERON, Jacques GOLIASSE, Aurélie DUCHET, Camille LECUNFF-GUILLARD, Jean-Pierre JOURDAIN, Jean-Marc JOVET, Michel JEANNOT.

Étaient excusés : Alexandre BOTELLA, Olivier SUSINI (pouvoir à M. JOVET), Virginie MAS (pouvoir à Mme CHABERT), Danièle SANTESTEBAN (pouvoir à M. JEANNOT).

Objet : Compte de gestion 2022

Monsieur le comptable public de Givors a transmis le compte de gestion 2022.

Il est conforme, en ce qui concerne les flux financiers 2022, au compte administratif qui vient de vous être présenté, et fait apparaître les résultats suivants (hors reprise du résultat antérieur).

Section de fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé
2 219 700, 00 €	1 916 109, 19 €	2 219 700, 00 €	2 214 602. 75 €
Section d'investissement			
Dépenses		Recettes	
Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé
911 598, 88€	501 792. 21€	911 598, 88 €	554 063, 23 €

Après délibération,

A l'unanimité, le Comité Syndical :

- **DECLARE** que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2022 par le Comptable public, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part,
- **APPROUVE** le Compte de Gestion de l'exercice 2022.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS ONT SIGNE
AU REGISTRE DES DELIBERATIONS LES MEMBRES PRESENTS.

Le Président du SIM certifie exécutoire la présente Délibération qui sera transmise au représentant de l'État et au Comptable du Trésor Public.

Fait à Saint Laurent de Mure, le 22 mars 2023

Le Président,


Henri MONTELLANICO



Le secrétaire de séance,

Camille LECUNFF-GUILLARD

